

COMMUNE DE FOREST
SERVICE DE L'URBANISME
Mme F. de WAEPENAERE
Rue du Curé, 2
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU 24195
N/Réf. : AVL/CC/FRT-2.87/s.430
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objets : FOREST. Place Saint-Denis, Placement de Velux et d'un panneau solaire.
Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 25 février 2008 sous référence, réceptionnée le 27 février, nous avons l'honneur de vous vous communiquer les remarques émises par notre Assemblée, en sa séance du 5 mars 2008 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest et porte sur le placement, sur le pan avant de la toiture, d'un panneau solaire de 3 m² (orienté sud) ainsi que de 3 velux : 1 en toiture avant et 2 en toiture arrière.

La Commission observe qu'il s'agit d'une petite maison néoclassique de typologie simple et épurée dont la toiture, côté place Saint-Denis, est très visible depuis l'espace public (en raison de l'important recul permis à cet endroit) et celle côté jardin, visible depuis l'abbaye classée.

Par conséquent, si elle souscrit au placement du capteur solaire, la Commission estime, par contre, que les velux prévus sont trop nombreux et trop visibles. Elle demande de se limiter au placement d'un seul velux, en toiture arrière, et de l'aménager le plus bas possible dans le pan de la toiture afin de limiter son impact visuel. Elle demande également de recourir à une typologie de velux non saillant, s'intégrant dans l'épaisseur de la toiture.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY